Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-213500473-20251128-25_11_11-DE

DÉPARTEMENT d'ILLE & VILAINE

ARRONDISSEMENT
de RENNES

CANTON
de BRUZ

COMMUNE
de BRUZ

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL - N°25-11-24

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre novembre, le Conseil municipal de la Commune de BRUZ s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe SALMON, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le dix-huit novembre deux mille vingt-cinq, conformément à l'article L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS	Philippe SALMON, Marie-Cécile PINARD, Gwenaël HERVE, Gaëlle PIERRE, Bertrand LEROY, Gwénaëlle SECHER, Alain KERMARREC, Marie-Pierre DURAND, Bernard RAVAUX, Marion CHEVALIER, Jean-Baptiste CHEVE, Bruno DELAUNAY, Nicolas KLUTCHNIKOFF, Gérard JOLY, Sylvie MARCHAIS, Isabelle ORY, Jean BOUTIN, François SALES, Corine ORHANT, Jean-Michel LAFOND, Magalie PETEL, Hervé LE CAM, Marylène LETORT, Gilles GAUTIER, Vincent SAULNIER, Sylvie LERUSSARD, Jean-Patrick DESGUERETS, Jean-René HOUSSIN, Patrick ROULLE et Françoise LOTTON
ABSENTS EXCUSES	Ronan MICHEL (pouvoir à Gérard JOLY), Aurélie GAUCHER (pouvoir à Jean BOUTIN), Olivier ATHANASE (pouvoir à Patrick ROULLE)

Madame Marion CHEVALIER est désignée conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et prend place au Bureau en qualité de Secrétaire.

25-11-11. AMÉNAGEMENT_CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE ENTRE LA VILLE DE BRUZ ET RENNES MÉTROPOLE POUR L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DU BOULEVARD LOUIS PASTEUR_TRANCHE 1

En 2021, à l'issue des travaux réalisés sur le centre-ville de Bruz, les modalités de circulation sur le cœur de ville ont évolué. Depuis, il a été mesuré un report de trafic important sur le boulevard Louis Pasteur. Une étude pré-opérationnelle a été menée de janvier à juin 2024. Les résultats des différents diagnostics et les pistes de solutions ont été partagés, à plusieurs reprises, avec le collectif de riverains qui s'est constitué, lors de différents ateliers de concertation.

Le périmètre initial de l'opération Boulevard Pasteur a été réduit, en accord avec la commune de Bruz. Dans une première tranche sont donc retenus la requalification des carrefours de "Laillé", "Mermoz" "Duguesclin", la requalification du Boulevard Louis Pasteur sur la section comprise entre le carrefour de Laillé et la rue Duguesclin, ainsi qu'un aménagement sobre de la section comprise entre le carrefour de Laillé et le carrefour Noë. A ce stade, l'opération est au stade avant-projet (AVP).

La réalisation de cette opération nécessite une intervention à la fois sur les compétences métropolitaines et communales. Afin d'assurer une parfaite coordination des interventions, les deux collectivités ont donc décidé, conformément au Code de la Commande Publique (livre IV de la partie législative), de désigner Rennes Métropole comme maître d'ouvrage unique pour l'aménagement du Boulevard Louis Pasteur, afin d'assurer la cohérence globale du projet et la coordination des travaux.

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-213500473-20251128-25_11_11-DE

La présente convention a pour objet de désigner Rennes Métropole en tant [illegible] titre temporaire, sur les compétences relevant de la commune de Bruz, dans l'opération d'aménagement du Boulevard Louis Pasteur-tranche 1 sur la section comprise entre la Route de Laillé et la rue Duguesclin et de préciser les modalités d'organisation de cette maîtrise d'ouvrage unique.

Toutefois, les plantations des espaces de la section comprises entre la rue de la Noë et la Route de Laillé seront assurées par la commune de Bruz directement, en dehors de la présente convention.

Les travaux relevant de la compétence de Rennes Métropole consistent à :

- Aménager la voirie
- Renouveler le réseau d'eaux usées
- Renouveler le réseau d'éclairage public.

Les travaux relevant de la compétence de la commune consistent à :

- *Aménager les espaces verts*
- *Fournir et poser le mobilier de propreté sur l'espace public*

Le périmètre de l'opération est présenté sur la carte annexée à la convention (annexe 1).

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre : Janvier 2025

Validation AVP : Avril 2025

Consultation des entreprises de travaux : 1er semestre 2026

Travaux : mai 2026-fin 2028

Au stade AVP, le coût d'opération est de 3 712 661 € HT, soit 4 455 194 € TTC (valeur avril 2025).
L'aménagement à réaliser, sous maîtrise d'ouvrage unique de Rennes Métropole portant sur les aménagements de la Ville de Bruz et faisant l'objet de cette convention, est estimé à 162 000 € HT, soit 195 000 € TTC, (valeur avril 2025).

Ce coût se décompose de la façon suivante :

- 3 551 328€ HT, soit 4 261 594 € TTC pour les compétences relevant de Rennes Métropole,
- 161 333 € HT, soit 193 600€ TTC pour les compétences relevant de la commune de Bruz.

La présente convention prendra effet à compter de sa notification et s'achèvera à la remise des ouvrages et régularisation des comptes en dépenses et en recettes.

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-213500473-20251128-25_11_11-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire ou un adjoint signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique pour l'opération d'aménagement du boulevard Pasteur – Tranche 1 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire ou un adjoint à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

Délibération certifiée exécutoire

Pour le Maire et par délégation

Hervé-Pierre MALTRUD

Directeur Général des Services



Délibération publiée le : 28/11/2025

Délibération transmise le : 28/11/2025